

CDU

COMMISSION DES USAGERS

En application du décret n°2016-726 du 1er Juin 2016,
il est instauré au sein de **la CLINIQUE DE CHAMPIGNY** une CDU

La Commission des Usagers a pour mission de **veiller au respect des droits des usagers** et de **contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge**. Cette commission facilite les démarches de ces personnes et veille à ce qu'elles puissent, le cas échéant, exprimer leurs griefs auprès des responsables de l'établissement, entendre les explications de ceux-ci et être informées des suites de leurs demandes.

<u>NOM</u>	<u>Qualité</u>	<u>Fonctions spécifiques exercées au sein de la CDU</u>
Mme DIB	DIRECTRICE	Président de la commission
Mr VACCARO	Ancien patient t.vaccaro@neuf.fr	Vice-président de la commission Représentant des usagers
Mr FOFANA	Association UDAF 94 atomefofana33@yahoo.fr	Représentant des usagers
Dr ZIRNHELT	MEDECIN	Méiateur médical
Mme MARCEL	NEUROPSYCHOLOGUE	Méiateur non médical
Mme CHOLET	RESPONSABLE DES ADMISSIONS	Suppléant du médiateur non médical
Mme TIQUET	DIRECTRICE DES SOINS INFIRMIERS	Membre permanent
Mme STEU	ASSISTANTE SOCIALE	Membre permanent
Mme FERREIRA	GOVERNANTE	Membre permanent
Mme CANALE	IDE	Membre permanent
Mme SOUSA	REFERENT DE REEDUCATION	Membre permanent
Mme HOUVENAEGHEL	RESPONSABLE QUALITE / PERSONNE CHARGEE DES RELATIONS AVEC LES USAGERS	Secrétariat

Vous pouvez exprimer oralement vos griefs en vous adressant à Mme TIQUET, Directrice des soins infirmiers. **Par ailleurs, vous pouvez solliciter le représentant des usagers, la personne chargée des relations avec les usagers, les médiateurs médicaux et non médicaux avec une prise de rendez-vous en appelant au :**

01 86 86 10 01

En cas d'impossibilité de faire valoir oralement vos griefs ou si les explications qui vous sont données ne vous satisfont pas, vous conservez la faculté d'adresser une plainte ou réclamation écrite à l'attention de la Direction de l'établissement, à l'adresse de la clinique.